

**SAVIEZ-VOUS QUE  
la réparation d'un  
appareil  
électroménager coûte  
minimum 60 euro?**



**PEUT-ETRE A  
ENVISAGER  
DEMANDEZ-NOUS  
PLUS D'INFO**

***Pour seulement 20 euros extra,  
dans votre police habitation,  
vous avez droit à 2 réparations  
par an. Avec un max de frais  
jusqu'à 300 euro***

